

BTS

Conception des processus de réalisation de produits en apprentissage



Objectifs de la formation

Le BTS « Conception des processus de réalisation de produits » forme des techniciens amenés à exercer leur métier dans les domaines de la réalisation de sous-ensembles mécaniques. Ce sont des spécialistes des procédés de production par enlèvement ou addition de matières. Concepteurs des processus qui y sont associés, ils interviennent tout au long de la chaîne d'obtention (définition, industrialisation, réalisation, assemblage et contrôle) des éléments mécaniques constituant les sous-ensembles industriels, qu'il s'agisse de biens de consommation pour le grand public, de biens d'équipement pour les entreprises, d'outillages spécialisés ou d'ensembles mécaniques à haute valeur ajoutée.

Après quel Bac ?

Baccalauréat technologique STI2D (ITEC)
Baccalauréat professionnel Technicien Usinage
ou Technicien Outilleur ou Microtechniques

Contenu de la formation

La formation dure deux ans avec une alternance de deux semaines au lycée Marcel Callo et deux semaines en entreprise en moyenne. L'enseignement professionnel constitue une large part de la formation (22h par semaine) et l'enseignement général se répartit entre culture générale et expression, anglais, mathématiques et physique-chimie (11h).

et après

Vie active dans tout service lié à la production industrielle
Licence pour un niveau supérieur de qualification
Pour les meilleurs, classe préparatoire CPGE ATS
en vue d'intégrer une école d'ingénieur

Nos partenaires pour cette formation :

- Le centre de formation « CFAI » de Plérin qui gère les contrats d'apprentissage
- Des entreprises proposant plusieurs contrats d'apprentissage



L'apprentissage : mode d'emploi

Qu'est-ce qu'un contrat d'apprentissage ?

L'apprentissage associe un enseignement général et théorique dispensé dans un centre de formation d'apprentis (CFA) et un enseignement pratique en entreprise. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail passé entre l'employeur et l'apprenti (ou son représentant légal s'il est mineur). Il implique des droits et des devoirs.

A quel âge peut-on signer un contrat d'apprentissage ?

La règle générale est d'avoir entre 16 et 25 ans pour suivre une formation en apprentissage.

Quelle est la durée du contrat d'apprentissage ?

La durée d'un contrat d'apprentissage est en général de 2 ans. Elle doit au minimum couvrir la période de formation au CFA.

A quelle date peut-on signer un contrat d'apprentissage ?

Le contrat d'apprentissage peut être signé au plus tôt 3 mois avant et au plus tard 3 mois après le début de la formation. Les cours au centre débutent en septembre. Le nombre de places par formation est limité. Les centres de formation peuvent vous renseigner sur le nombre de places disponibles.

Quelle est la durée de la période d'essai du contrat d'apprentissage ?

Les deux premiers mois constituent une période d'essai. Pendant cette période, le contrat peut être rompu par l'une ou l'autre des parties sans indemnités.

Quelles sont les suites du contrat d'apprentissage ?

A la fin du contrat d'apprentissage, l'employeur délivre un certificat de travail au jeune.

Quel est le statut de l'apprenti dans le cadre du contrat de travail ?

L'apprenti est considéré comme un véritable salarié : ses horaires, ses congés et son régime de protection sociale sont ceux appliqués dans la profession. Pour la prise en charge des frais de transports, il peut se renseigner auprès de son employeur.

